

# L'ÉCHO DE LA TOUR



Commune de CHAMBLES  
Bulletin Municipal d'Information

n° 10 - Décembre 1987

## LE MOT DU MAIRE

Au soixante-dixième congrès de l'Association des Maires de France, qui s'est déroulé à Paris au mois d'octobre dernier, les maires des petites communes rurales étaient largement représentés. Ces communes de moins de 2000 habitants constituent à elles seules plus de 80 % des communes de France.

Ce fut pour moi l'occasion de fructueux et cordiaux échanges avec des collègues venus de tous les horizons. Parmi les quatre thèmes principaux de ce congrès, deux ont plus particulièrement retenu mon attention : l'un concerne le rôle des communes dans le traitement des nouveaux problèmes sociaux nés de la crise économique persistante, l'autre se rapporte à la protection de l'environnement.

Sur le premier point, bien que nous n'ayons pas chez nous de problèmes comparables à ceux auxquels sont confrontés les élus des villes, nous avons tout de même actuellement à Chambles une vingtaine de demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E., dont la moitié seulement indemnisés. Sans doute cela recouvre-t-il des situations très inégales, mais nous donne à réfléchir sur la manière de porter aide à ceux qui en ont réellement besoin. C'est le rôle du Centre Communal d'Action Sociale qui a remplacé l'ancien Bureau d'Aide Sociale et qui s'est engagé à réservier ses ressources pour ce que l'on appelle l'"Aide sociale facultative".

Quant au thème de l'environnement, il a fait l'objet de longs débats qui m'ont donné le sentiment qu'à Chambles, nous sommes dans la bonne voie, bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

"La sensibilisation de la population, est-il écrit dans la résolution finale, est le premier moyen de préserver l'environnement et de limiter les nuisances sans avoir recours aux réglementations d'application et de contrôle parfois difficiles". Je ne peux donc que me réjouir, à cet égard, de l'heureuse initiative prise par l'une de nos conseillères municipales, Mme Christiane BERTHET, et approuvée par le Conseil Municipal : organiser à Chambles au printemps prochain une "journée propreté".

Vous trouverez dans ce bulletin toutes informations utiles concernant cette opération. Je souhaite qu'un grand nombre d'entre vous y participe activement dans la bonne humeur et la cordialité.



au nom du Conseil Municipal  
et en mon nom personnel, je présente  
à chacune et à chacun d'entre vous nos  
vœux les meilleurs pour 1988

M. VALOIS.

## ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : TAXE OU REDEVANCE ?

Dans le dernier numéro de l'Echo de la Tour, des informations très complètes ont été données concernant l'élimination des déchets ménagers à Chambles. Il a été précisé notamment que la commission communale de gestion étudiait l'opportunité de remplacer le système de la taxe actuellement en vigueur par celui de la redevance.

Rappelons que le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculé sur la base d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties. Pour chaque contribuable, son montant ne dépend donc pas directement de la quantité d'ordures collectées. Les anomalies constatées dans ce domaine ont incité la commission communale à accélérer ses travaux en y associant certains contribuables concernés par ces anomalies.

Les propositions de la commission ont été présentées au Conseil Municipal du 18 décembre, qui les a adoptées sur les bases suivantes :

Nombre de parts à prendre en compte par foyer desservi :

Un fixe de deux parts de base par foyer desservi.

Une part supplémentaire par occupant adulte.

Une demi-part supplémentaire par enfant, rien à partir du troisième.

Exemples : pour un ménage de 2 enfants : 5 parts  
pour une personne seule : 3 parts  
pour un ménage de 4 enfants : 5 parts

Coefficient d'occupation :

pour une résidence principale : 3  
pour une résidence secondaire : 2

Deux parts par emplacement légalement autorisé seront comptées pour les campings.

Valeur d'une part =  $\frac{\text{Coût total du service}}{\text{Nombre total de parts}}$

Sur les bases actuellement connues, et pour couvrir intégralement le coût réel du service, à Chambles, la valeur d'une part devrait se situer aux alentours de 28 F. 50.

En résidence principale, cela représenterait une redevance annuelle allant de 257 F. pour une personne seule jusqu'à 428 F. pour un ménage avec deux enfants ou plus.

Pour une résidence secondaire, la redevance annuelle s'échelonnerait entre 171 F. pour une personne seule et 285 F. pour un ménage avec deux enfants ou plus.

Ces dispositions, relativement simples et que le Conseil Municipal a estimées équitables auront l'avantage de faire disparaître les anomalies constatées avec le système de la taxe et de faire participer les campings qui, du fait de leur classement en "non bâti" échappaient

au paiement de la taxe, alors que le service d'enlèvement des ordures leur était assuré.

En revanche, elles nécessiteront pour les services de la Mairie l'établissement de rôles individuels sur la base d'un fichier à constituer.

### **VOIRIE COMMUNALE - 1987 UNE ANNEE DE REALISATIONS**

Après la restauration de la traversée du hameau de Biesse effectuée à l'automne 1986, la suite du programme engagé par la commune prévoyait la mise en place d'un tapis d'enrobés bitumineux sur le chemin de Vassalieu ; cela a été fait dès le printemps 1987.

Un nouveau programme approuvé par le Conseil Municipal au titre du budget d'investissement 1987 a permis cet automne la réfection complète en revêtement tricouches du chemin de Sarroux et de deux chemins aux Bréats.

Dans le même temps, la voie communale n° 1, appelée couramment route de Biesse, a été restaurée sur toute sa longueur par un revêtement bicoche, avec curage des fossés existants ou même création de fossés sur des tronçons qui en étaient dépourvus. Le coût de cette opération a été intégralement pris en charge par le Conseil Général de la Loire, compte tenu des dégradations observées sur cette voie utilisée en déviation pendant l'hiver 86/87, conséutivement à la fermeture du Pont du Pertuiset.

Ainsi, ce sont au total quelque 4,400 kilomètres de voies communales ou rurales qui ont été remis à neuf à Chambles pour la seule année 1987.

### **REGLEMENTATION DES BOISEMENTS**

Afin d'éviter l'envahissement des terrains agricoles par les boisements forestiers, les Pouvoirs Publics ont été amenés à mettre en place la réglementation des boisements.

Un zonage agriculture-forêt est donc établi, divisant le territoire communal en deux zones :

Une zone libre où les boisements sont libres dans les seules limites fixées par l'article 671 du Code Civil qu'il est utile de rappeler :

"Il n'est permis d'avoir des arbres, arbisseaux et arbustes près de la limite de propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux propriétés pour la plantation dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations".

Une zone réglementée : dans cette zone les boisements forestiers ne sont pas interdits, mais soumis à l'approbation du Préfet.

A Chambles, la réglementation a été mise en place par la Commission Communale d'Aménagement Foncier nommée par le Préfet. Cette commission comprend des représentants des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers et des propriétaires forestiers.

Le zonage qu'elle a établi a été soumis à une enquête publique d'un mois en Mairie, suivie d'une permanence des commissaires enquêteurs. Tous les propriétaires connus au cadastre et possédant des terrains soumis à cette réglementation ont été avertis individuellement par la Mairie.

La Commission, réunie une dernière fois le 27 novembre, a examiné les quelques réclamations présentées au cours de l'enquête et procédé aux rectifications de zonage jugées nécessaires. Après avis de la Commission Départementale, le Préfet arrêtera définitivement la réglementation des boisements sur la commune.

Appliquée depuis longtemps dans un grand nombre de communes rurales, à la demande de la profession agricole, cette réglementation assez souple a essentiellement pour but d'éviter certains boisements abusifs pouvant nuire à des intérêts agricoles reconnus. C'est pourquoi, dans une zone réglementée, le boisement ne peut être refusé que pour des motifs strictement agricoles.

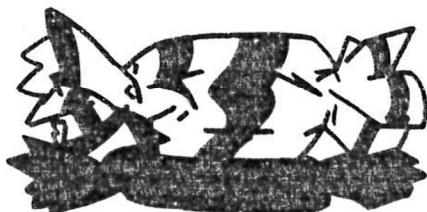
Tout candidat reboiseur, dans la zone réglementée, peut se procurer en Mairie les imprimés de demande d'autorisation de boisement.

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

En approuvant le 18 décembre 1987 le Plan d'Occupation des sols après quelques modifications mineures justifiées par les résultats de l'enquête publique, le Conseil Municipal vient de mettre un terme à la procédure d'élaboration de cet important document. Après accord du Préfet, dans le délai maximum d'un mois, ce Plan d'Occupation des Sols deviendra "opposable aux tiers" - publics ou privés - et fixera l'ensemble des règles qui devront être respectées au moment de la délivrance d'un permis de construire ou de toute autre autorisation d'utilisation du sol.

Ce Plan d'Occupation des Sols approuvé sera tenu à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ainsi s'achève une oeuvre de longue haleine, qui depuis la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 1983 prescrivant l'établissement d'un P.O.S. a demandé aux membres de la Commission de Travail, et notamment aux adjoints et conseillers municipaux membres de cette commission une présence assidue à de longues réunions en Mairie et sur le terrain.



## DE LA CRECHE A LA PERISCOLAIRE

Comme nous vous l'indiquions dans le dernier Echo de la Tour, le jeudi 4 juin était peut-être née une crèche. Favorables à une telle création, c'est avec une attention particulière que nous avions étudié les possibilités d'accueil. De nombreuses démarches ont été effectuées par Mme GILABERT auprès des organismes concernés, notamment la DDASS, pour élaborer les différentes structures de son projet (besoins, fonctionnement, personnel ...).

A la suite de ces contacts, et après étude, il s'est avéré que cette initiative d'accueil ne pouvait aboutir pour des raisons techniques et financières. Malgré cela, elle nous a proposé, en collaboration avec l'Association des Familles, une formule plus adaptée à notre commune rurale : une périscolaire familiale rurale. Pourquoi ?

1°) Cela évite de créer une autre association et l'on peut bénéficier des conseils et avantages de la Fédération des Familles Rurales.

2°) Ce type de garderie n'est pas soumis à une réglementation particulière.

Bien sûr, les parents ne peuvent être qu'à moitié satisfaits, car cette périscolaire ne couvre pas tous leurs besoins.

Du sondage effectué auprès des familles, une forte demande se dégage, à savoir : mercredis et vacances scolaires. Cela demande une structure et un financement très différents.

Le dossier est à l'étude et tous les parents seront tenus informés fin mai. Ce service sera très certainement opérationnel pour la rentrée scolaire de septembre 1988.

La périscolaire ouvrira donc ses portes le 4 janvier. Une convention sera signée avec l'Association des Familles, l'établissement scolaire et la municipalité.

## PONT DU PERTUISET

La construction du nouveau pont se poursuit à un rythme soutenu. Les réparations effectuées l'été dernier sur le pont suspendu existant doivent permettre de l'utiliser cet hiver. Par précautions de sécurité, un arrêté préfectoral du 7 décembre 1987 a fixé des règles de circulation alternée, commandée par feux tricolores avec vitesse de passage sur le pont limitée à 40 km/heure.

Moyennant le respect de ces règles relativement peu contraignantes, nous pourrons échapper cette année au système de déviation qui, l'hiver dernier, avait si gravement perturbé la vie d'un grand nombre de nos concitoyens.



## PLEINS FEUX SUR LES GORGES ...

Non, il ne s'agit pas des feux de colliers de diamant sur les gorges pigeonnantes de quelques divas, mais plus simplement de l'illumination des monuments autour du lac de Grangent.

Cette opération, engagée et financée intégralement par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, est sur le point de s'achever pour ce qui concerne les deux principaux monuments de notre commune : le château d'Essalois, la Tour et l'Eglise de Chambles.

Notons au sujet de la Tour et de l'Eglise que les nouvelles installations, avec une puissance de 4 KW, donneront un éclairage plus contrasté et de bien meilleure qualité que celui des installations anciennes vétustes, peu esthétiques et fortes consommatrices d'énergie (16 KW). Les factures d'électricité à payer par la commune s'en trouveront donc très allégées.

## LA POSTE A CHAMBLES

Le Receveur des Postes de St Just St Rambert, ainsi que la municipalité de Chambles ont convenu de tenter une expérience de présence postale dans la commune de Chambles, à partir du 13/1/1988.

Une permanence sera assurée chaque mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 dans une salle de la Mairie.

Toutes opérations pourront être effectuées, qu'elles soient à caractère purement postal, tel que l'affranchissement des objets de correspondance, ou à caractère financier, telles que les opérations de Caisse Nationale d'Epargne, emprunts, Caisse Nationale de Prévoyance (retraite, assurance) etc.

Il est cependant rappelé que le facteur qui porte chaque jour le courrier à domicile est habilité, quant à lui, à effectuer toutes les opérations les plus courantes. Il est muni pour cela d'un carnet de commission.

Il ne faut donc pas hésiter à faire appel à lui, soit directement, soit en téléphonant à son bureau de rattachement de St Just St Rambert, au 77.52.35.42. Notez également que la personne qui assurera la permanence travaillera en relation avec votre facteur.

Ils espèrent ainsi réussir à vous procurer un service de qualité en un minimum de temps.



## POURQUOI UN MUSEE A CHAMBLES ?

Le musée : "L'Ecole d'Autrefois" a été créé par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, relevant de l'Education Nationale, avec l'accord de la municipalité. Le choix s'est porté sur notre commune parce que la construction de notre nouvelle école libérait une classe ancienne, suffisamment vaste pour accueillir une partie des riches collections de documents et de matériel d'enseignement entassés dans les sous-sols d'une école stéphanoise, tout en constituant un cadre en harmonie avec les objets à exposer.

Le fronton de notre ancienne école porte, gravé dans la pierre, le millésime 1882. C'est la date même de la création de l'Ecole Publique, entre les deux ministères de Jules Ferry (1880-81 et 1883-85). C'est un hommage à l'école d'autrefois, où l'on apprenait "à lire, à écrire et à compter", où l'on enseignait avec le civisme et l'amour de la Patrie une morale basée sur la dignité humaine et l'esprit de solidarité. C'est aussi un hommage à ses instituteurs. Leur dévouement, leur vie exemplaire, la qualité des services rendus aux habitants dans tous les domaines (ils étaient souvent aussi, dans nos campagnes, secrétaires de mairie), en faisaient des personnalités estimées et respectées de leurs concitoyens. C'était les fameux "hussards noirs de la République".

Notre musée attire, le samedi de 14 heures à 17 heures et le dimanche de 15 heures à 18 heures, de nombreux visiteurs. Des expositions sur des thèmes diversifiés, exemple : la lecture, l'éducation civique, l'enseignement des sciences, etc. viendront en renouveler l'intérêt.

Il a permis la création d'un emploi temporaire (T.U.C.) rétribué par l'Etat et le Département. Il peut déboucher sur un emploi permanent dans le cadre du C.D.D.P.

Ce musée "L'Ecole d'Autrefois", qui ne coûte rien à la commune, contribue à y maintenir la vie. C'est une chance de plus pour l'avenir de Chambles.

## LE DEUXIEME CYCLO-CROSS DE CHAMBLES : UN PLATEAU DE QUALITE

Cette deuxième édition organisée par le foyer rural, le club cycliste des cyclos stéphanois et la municipalité a connu encore une fois un réel succès.

L'épreuve a réuni plus de 60 engagés toutes catégories et fédérations confondues (FSGT-FFC). On a noté sur la ligne de départ des coureurs chevronnés tels que Yves PETIT DEMANGE, ancien champion de France, J.P. CIZEROM, ancien champion de la Loire, et aussi notre voisin appelé Lardi MIDOUUME au palmarès flatteur, et bien sûr la nouvelle génération, pétrie de qualités et promise à un bel avenir, avec comme chefs de file Richard FERRAPY, André BARALLON et David BATHIE.

Les nombreux supporters et spectateurs n'ont pas été déçus du spectacle offert par ce peloton riche en individualités. Ils ont pu assister à une course animée et indécise. Avec panache, David BATHIE s'est octroyé une magnifique victoire, laissant son suivant André BARALLON à plus d'une minute.

A signaler en cadet la belle victoire de Paul MIELE.

*En prologue de la course des As, une épreuve de bi-cross réservée aux jeunes a été abrévement disputée, au cours de laquelle Alexandre GIRAUD a terminé 3ème, malgré des sauts de chaîne fréquents.*

*Nous osons espérer que l'an prochain le nombre de participants sera encore plus étoffé.*

*Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation de cette journée devenue une tradition et tous les donateurs qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.*

*Egalement, merci à tous les propriétaires et exploitants agricoles qui autorisent le libre passage sur leurs terres et permettent d'aménager ainsi un circuit très sélectif.*

*A l'issue de cette épreuve, un "pschitt" d'honneur fut servi au Foyer Rural. De nombreuses coupes et médailles sont venues récompenser les vainqueurs.*

#### LA VIE ASSOCIATIVE

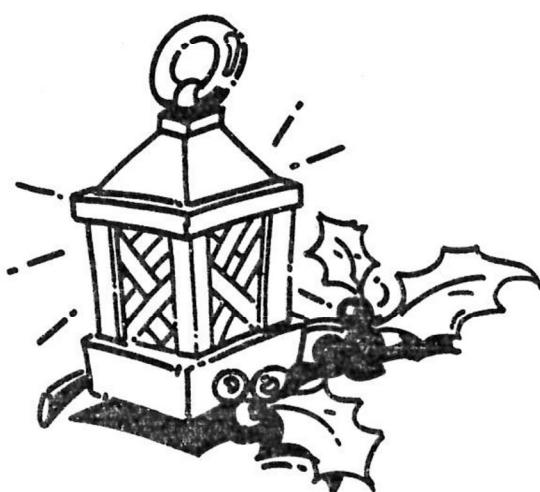
##### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

*Parents, pour la sécurité de vos enfants, nous vous recommandons de laisser vos véhicules sur le parking du bas ; le parking du haut étant strictement réservé aux personnes travaillant à l'école et aux services de sécurité.*

*Une halte garderie est en projet à partir du 1er janvier 1988. Elle serait ouverte à partir de 7 h et après 17 h 30 pour tous les enfants d'âge scolaire.*

*Mme MAILIER a organisé des séances poterie-vannerie avec le concours de Mme BERTHET. Mme GILABERT apportera son aide à la réalisation de patchwork, et Mme LASSUSAIE aidera à la piscine.*

*Pour les élèves de CM1 - CM2, un projet de classe ville à Paris est à l'étude. Pour financer une partie de leur projet, les enfants ont réalisé des décorations de Noël qui ont été vendues lors du loto du club Amitiés et Loisirs et de la soirée de Noël de l'école.*



**CLUB AMITIE LOISIRS**



Chronique d'un club où les Anciens ne se laissent pas abattre.

Après l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 24 juin au restaurant de la cascade au Pertuiset, et la visite d'une exploitation vinicole de Chavanay dans le Pilat, le club a continué sur sa lancée.

Le 22 juillet, sortie en bateau sur la Saône, de Lyon à Villefranche, par un temps malheureusement un peu gris et frais.

Le 24 août, voyage en Auvergne, visite de Clermont-Ferrand, Royat, le Sancy. Tous les participants sont rentrés joyeux, après avoir fait honneur à la gastronomie auvergnate à Ginestoux, près du Mont Dore.

En septembre, reprise des activités au local de l'ancienne école. Pétanque, coinche, scrabble, ateliers de poterie et de vannerie pour faire face aux nombreuses commandes qui n'avaient pu être honorées avant l'été.

Le 28 septembre, c'est le départ pour un voyage de 5 jours en Périgord et Quercy. Tous les présents se souviendront avec attendrissement de l'accueil chaleureux et des plats succulents du St Albert à Sarlat. Visite de cave, d'élevage d'oies pour le foie gras, de monuments illuminés, excursions à Rocamadour sur son célèbre rocher, vol d'aigles, descentes aux Gouffre de Padirac et dans la merveilleuse grotte préhistorique de Lascaux II. Rien n'a manqué à la réussite de ce voyage placé sous le signe du soleil, du ciel bleu, des verts pâturages et des villages anciens aux maisons de pierre coiffées d'ardoise.

Ce trimestre se termine par le traditionnel Loto qui a connu ce dimanche 6 un grand succès, la soirée du 8 décembre pour les illuminations de Lyon et la choucroute amicale de fin d'année.

Et l'on pense déjà au voyage en Sicile au printemps 1988 ...

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Si vous voulez vous maintenir en forme, vous sentir bien dans votre peau à tout âge, vous pouvez vous joindre à la gymnastique volontaire.

Les séances ont lieu tous les lundis au Foyer Rural de Chambles, de 18 h 15 à 19 h 15, sous la direction d'une jeune et dynamique monitrice. Vous y trouverez des amis.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous aux séances ou téléphonez au 77.52.33.82.

## FOYER RURAL DE CHAMBLES



Succès confirmé pour les journées inter-hameaux, avec cette année une nouveauté : un tournoi de ping-pong.

Beaucoup d'amateurs pour la sortie de ski à Servoz (12 km de Chamonix) qui aura lieu du 22 janvier au soir au 24 janvier 1988. Il n'y a plus de place disponible.

Le deuxième cyclo-cross s'est déroulé avec un temps plus "frisquet" que l'année dernière, mais les spectateurs étaient nombreux au rendez-vous.

Nous demandons aux joueurs de tennis et aux personnes qui fréquentent les abords de ces terrains d'utiliser les poubelles mises à leur disposition, et non de jeter les bouteilles en verre autour de ces terrains, car les enfants de l'école et d'autres fréquentent ce lieu pendant les récréations et les activités sportives.

Rendez-vous pour le bal costumé et l'assemblée générale qui aura lieu courant mars.

Nous vous souhaitons une très bonne fin d'année et de joyeuses fêtes.

## ACCA CHAMBLES

Les chasseurs ont procédé au lâcher de gibier de reproduction et demandent aux propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux.

Ils vous invitent au concours de belote qui aura lieu fin février, également au programme tir aux pigeons et soupe aux choux à Cessieux et à Chambles.

Pour se faire pardonner leur long week-end de chasse, ils convient leurs douces épouses au repas qui aura lieu le 30 janvier 1988.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes.

## ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHAMBLES

Comme nous l'avions relaté dans l'Echo de la Tour n° 9, les deux personnes employées de l'association ont pris leur fonction lors de la rentrée scolaire 87-88.

Arrivant à terme, la période d'essai satisfaisante a laissé sa place à la période de confirmation d'emploi. Après un changement de mains, les ustensiles de cuisine ont épousé Mme MEJASSON, la nouvelle cantinière : les casseroles mijotent, les couteaux tranchent, les cuillères dansent, etc.

Pour le service nettoyage, Mr Propre, son domestique "O'CEDAR" et Mme PICHON se confondent dans la tâche à effectuer.

Le 24 novembre a eu lieu le traditionnel concours de coinche. Celui-ci s'est déroulé dans une bonne ambiance, malgré une faible participation des familles. (A noter que certains parents, pour ne pas les citer, ont fait don d'une partie de leurs lots pour repas de Noël des enfants : une dinde + une pintade).

L'activité aéro-modélisme a repris du service avec la rentrée scolaire. La construction du planeur prototype est terminée, il attend les beaux jours pour les essais de vol. Dans l'atelier, le premier échantillon est en cours de construction et devra être terminé pour le concours régional qui aura lieu courant mai, sur l'aérodrome de Saint Galmier.

En rappelant enfin à toutes les familles que le 17 janvier 1988 aura lieu le 2ème Loto, et fin janvier l'Assemblée Générale annuelle, je voudrais souhaiter à tous de joyeuses fêtes de Noël et formuler tous mes voeux de bonheur pour l'année 1988.

Pour le bureau :  
M. PRAMALION

#### ETAT CIVIL 2EME SEMESTRE 1987

##### Naissances :

5 août : SIMAND Aurélie

##### Mariages :

|              |  |
|--------------|--|
| 18 juillet   | : VIGIER Mario et GUICHARD Christel        |
| 8 août       | : STEPHAN Pascal et RAYNAL Dominique       |
| 12 septembre | : GRANJON Michel et TOURRETTE Mireille     |
| 7 novembre   | : CASTILLON Alphonse et MARTIN Incarnation |
| 14 novembre  | : PELISSIER Richard et IMBERT Christine    |
| 19 décembre  | : SAPEDE Pascal et BRUYERE Françoise       |

##### Décès :

31 juillet : MARINI Henri

18 décembre : Mme SERRA de Vassalieu



## UNE JOURNÉE PROPRETE

La commune de Chambles est dotée d'un site exceptionnel et d'un vaste réseau de chemins pédestres, bien agréable à arpenter pour chacun d'entre nous.

Hélas nous y voyons "fleurir" ça et là de nombreuses décharges. Aussi, le Conseil Municipal fait appel, par l'intermédiaire de tous nos présidents d'associations, à la bonne volonté et à l'aide de tous ceux qui voudront bien participer à une opération nettoyage.

Nous avons prévu cette journée propreté le samedi 16 mars si le temps le permet, sinon début avril.

Nous comptons sur vous tous, car l'opération est importante et nous sommes tous concernés. Il est tellement plus agréable de se promener dans une forêt propre sans craindre de voir nos enfants se déchirer les genoux sur les verres brisés !

A l'issue de ce travail, nous nous réconforterons par un casse-croûte qui sera offert par la commune. Merci d'avance pour votre compréhension. Répondez favorablement au formulaire ci-dessous :



### JOURNÉE PROPRETE

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

participera à l'opération nettoyage :    OUI \*    NON \*

Quels sont les secteurs où vous avez constaté des dépôts de toute sorte ?  
(très important pour le quadrillage) :

.....  
.....  
.....

Participation : avec tracteur \*

    avec remorque

    avec 4 x 4

REPONSE SOUHAITEE AVANT LE 15/1/1988 EN MAIRIE DE CHAMBLES

\* Rayez la mention inutile

## NOTRE HISTOIRE

### **LES CAMALDULES DU VAL JESUS**

Au pied du château d'Essalois, aujourd'hui au bord du lac, autrefois dominant la Loire, se trouve l'ermitage des Camaldules, restauré à la fin des années soixante par une société immobilière, et aujourd'hui propriété, avec l'île de Grangent, de la société "Groupe de Recherche et de Construction".

Voici ce qu'en dit la brochure "FIRMINY et ses environs - Essai d'histoire régionale", publiée en avril 1968 par la Société d'Histoire de FIRMINY :

"Le VAL-JESUS ou Les Camaldules (à cause des religieux qui suivaient la règle de l'ermitage primitif de Camaldoli en Italie) s'appelait autrefois VAL D'AMIEU. Quand, vers 1620, Vital de Saint-Pol résolut d'appeler les Oratoriens à Notre-Dame-de-Grâces, il songea à doter les premiers ermites d'une nouvelle résidence. C'est l'origine du VAL-JESUS. L'église qui existe encore fut édifiée en 1628, comme celle de Saint-Roch. Elle n'a qu'une nef avec chapelle de chaque côté, l'abside est percée de deux baies à plein cintre, un petit clocher à l'aspect gracieux s'élève sur le transept de l'église. Sur le caisson central de la voûte, se trouvent peintes les armes de Saint-Pol et au-dessous la date de 1629 (ou 1628), époque de la construction de l'église.

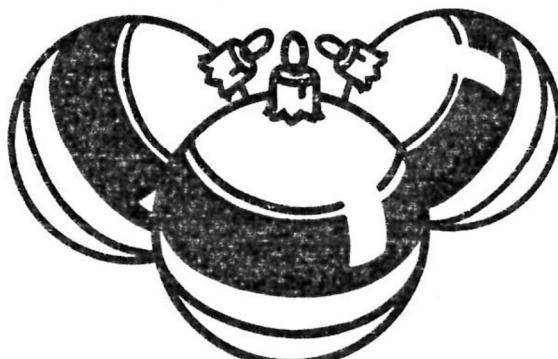
Autour de l'église, Vital de Saint-Pol fit construire des bâtiments pour les ermites qui assuraient le service religieux. Le dernier supérieur des ermites, Dom Jérôme, périt sur l'échafaud en 1793".

### **COURRIER DES LECTEURS**

1- Par lettre non datée reçue en Mairie le 16/12/1987, Mr René BERTHOLLET demande que soit précisé dans l'Echo de la Tour le coût d'aménagement d'une fontaine publique et des bacs de fleurissement à l'entrée du bourg.

Réponse : Coût total : 28.738 F. T.T.C.

Cette réalisation toute en maçonnerie de pierre, avec parement très soigné qui comprend aussi le bac de fleurissement en pierres taillées au pied de la croix au débouché du CD 108, fait partie d'un petit programme d'investissement "Aménagement de village 1987". A ce titre, la récupération de T.V.A. revenant à la commune ramènera le coût réel à 24.232 F.



2 - Monsieur Raymond FLEURET nous prie d'insérer le communiqué suivant ; nous le faisons très volontiers.

DARE DARE, DEFENDONS L'ABEILLE

Depuis 1981, la France a été atteinte par un nouveau parasite des abeilles, le "VARROA", venu d'Asie où il vivait sédentaire (découvert en 1904 à Sumatra).

Il s'agit d'un parasite de 1,5 mm d'envergure de la famille des acariens (comme le tique) qui se fixe sur l'abdomen de l'abeille et lui suce le sang. L'abeille meurt et la "bête" n'a plus qu'à aller sucer une autre victime, et ainsi de ruche en ruche. Sa reproduction annuelle est de 1 à 128, ce qui signifie qu'une ruche en bonne santé peut être anéantie en 2 ans.

Avec la disparition de l'abeille, c'est la disparition du miel et de tous les produits de la ruche, mais une atteinte sérieuse à l'aborisation.

Une parade existe : il s'agit d'évaporation d'un anti-varroa Shering dans les ruches, la destruction n'est hélas pas totale, seulement 85 % à 90 % des varroa sont détruits, le traitement doit être repris plusieurs fois et chaque année.

Dans notre région, le varroa est apparu en 1986. En décembre 1986 et janvier 1987, nous avons traité une quarantaine de ruches sur Chambles et la périphérie.

Pour cette année, un premier traitement a été fait les 20 et 24 octobre, il sera suivi d'un second en fin d'année. La quantité de varroa a pratiquement doublé par rapport à l'an passé. D'après les informations du syndicat des apiculteurs, les ruches de Chambles seraient parmi les moins touchées.

**POUR EVITER LA PROLIFERATION DU VARROA  
IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES PROPRIETAIRES DE RUCHES  
TRAITENT OU FASSENT TRAITER LEURS RUCHES.**

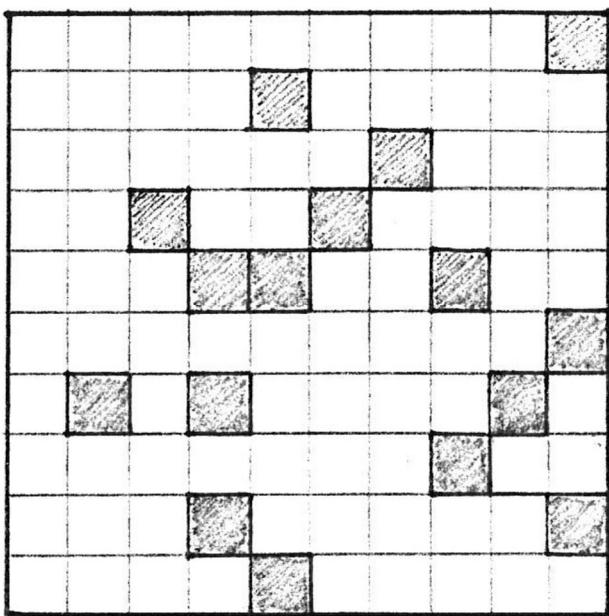
- soit en prenant contact avec la Direction Départementale des services vétérinaires, 22 rue Balaÿ SAINT-ETIENNE, Tel. 77.33.42.45.

- soit sur la commune, en contactant Henry VEYRARD ou Raymond FLEURET.

Rassurons les consommateurs de miel : la qualité du miel n'est nullement affectée, seule la quantité peut baisser par disparition des abeilles. Aiguillonnez vos fournisseurs, voisins et amis pour qu'ils défendent leurs ruches.



CROISONS LES MOTS



Solution du n° 8



|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| M | O | N | T | B | R | I | S | O | N |
| O | C | E | A | N | L | U |   |   |   |
| U | R | A | T | E | D | J | I | M |   |
| S | E | N | I | E | V |   |   |   |   |
| S | C | A | T | O | N | N | E | S |   |
| E | C | O | L | E | I | O | M |   |   |
| R | O | U | E | T | A | B | A |   |   |
| O | U | P | E | Y | B | E | R | T |   |
| N | A | O |   |   | A | L | E | E |   |
| S | C | O | T |   | O | E |   | A | S |



HORIZONTAL I - Comme sur celui d'Avignon, nous y danserons au prochain automne. II - En titre du présent bulletin - Sa voix est élevée. III - Imbibée comme un baba - Supprime. IV - Cobalt - Conjonction - Champignon. V - Un allemand (ou presque) - Pronom - Article espagnol. VI - Au printemps nous le choisirons. VII - Division administrative de l'ancienne Egypte. VIII - Accouchement normal - Pris connaissance. IX - Un espagnol - Nous allons bientôt formuler des voeux pour elle. X - Exprime la gaieté - On y transpire.

VERTICAL 1 - Personnage imposant. 2 - Arriver par hasard - Etoffe d'une seule couleur. 3 - Début de rhume - Prénom. 4 - Partie d'ouvrage. 5 - Conjonction - Ancien empire sud américain. 6 - Vide une église - Convenable. 7 - Pronom - Doux. 8 - Greffe - Négation - Possédé. 9 - Effronterie - Monnaie bulgare. 10 - Existe vraiment - Connu.

